



## Note préliminaire à l'Écho n°19 d'avril 1907

Dans sa première partie, l'Écho fait le point sur les différentes églises du village. Certains passages peuvent être largement remis en cause, dont le nom même de Barbentane ([voir site](#)). Il ne reste vraiment plus aucun vestige de la première église du village au quartier Saint-Jean<sup>(1)</sup>. Pour l'église Saint-Etienne, devenue plus tard l'église ou la chapelle du cloître de l'Observance, elle est toujours là. Quant à l'ancienne 'ville' de Fretta<sup>(2)</sup>, depuis quelques années sa localisation a beaucoup variée. Un temps entre Barbentane et Graveson, elle est maintenant située plutôt du côté d'Aix-en-Provence ou de Saint-Rémy, mais là encore sans véritable certitude. Quant à présence de "Barbares"<sup>(3)</sup> au village, c'est éminemment logique vu qu'ils ont 'régné' pendant près de 500 ans dans les vallées du Rhône et de la Durance...

Les deux dernières pages sont consacrés au procès en appel le 7 mars à Aix des accusés des "Inventaires", on aura le verdict plus tard...

Guy

A noter que dans le grand recensement des villes et villages d'origines romains en région PACA, Barbentane n'y figure pas ([Voir site](#)).

(1) Ce quartier, qui tirait son nom du vocable Saint-Jean-de-Vennosc, est dit maintenant Galine Grasse, mais cette dénomination n'est plus guère employée de nos jours, c'est le quartier entre la rue des Écoles et la rue de l'Observance ([voir site](#)).

(2) Fretta veut dire : pressé, avec urgence, rapidement mais aussi pression dans le sens faire pression sur quelqu'un ([Larousse](#)).

(3) D'abord le mot 'Barbare' est le nom générique donné par les grecs et les romains à tous ceux qui ne parlent leur langue (en fait ils 'blablatent' et on ne les comprend pas, d'où ce nom). Les grandes invasions commencent à la fin IV<sup>e</sup> siècle et se terminent grosso-modo vers l'an mil. Quasiment toutes ces peuplades sont passées au village, y compris les Vikings de Hasting qui ont hivernés deux années durant en Camargue et mis à sac Valence en remontant le Rhône en l'an 859.

# ÉCHO DE BARBENTANE

## N° 19 d'avril 1907

### Sommaire

- Page 01 = Notre Paroisse, Notre église paroissiale ;  
Page 03 = États religieux ;  
Page 04 = Pourquoi le Pape (suite et fin) ;  
Page 05 = Le Denier du Clergé ;  
Page 07 = L'appel à Minima devant la cour d'appel d'Aix le  
7 mars 1907 suite aux émeutes du 14 décembre  
1906 ;

**Index :** Aquerii ; Fouquou ; Carmagnolle ; Chabanier.

**Autres index :** Bellinto ; chapelle Sainte-Croix ; tableaux de l'église.

**Source :** collection Odile Ollier-Bolvin.

# \* L'ÉCHO \*

## DE BARBENTANE

Petit Bulletin Paroissial

PARAISSANT TOUS LES MOIS

*Passer en faisant le bien!*

Conservez chaque numéro

HISTOIRE LOCALE — ÉDUCATION

HYGIÈNE

Aimez-vous les uns les autres!

*Lisez et faites lire*

### Notre Paroisse

#### Notre église paroissiale

L'ancien *Bellinto* remplacé par *Barbentane* date de 120 ans au moins avant l'ère chrétienne.

Le nom de *Bellinto* vient de *beau bac*, à cause du bac de Durance, ou peut-être de *belle pierre*, en raison de ses carrières.

C'était un port de relâche pour les chevaux des Romains comme pour les bateaux naviguant sur le Rhône.

On le place au quartier Saint-Jean, à 200 mètres du côté nord, où il y avait l'église *Saint-Jean*, laquelle fut probablement la première paroisse. Son nom disparaît dans le 8<sup>e</sup> siècle, époque de l'invasion des Barbares qui venaient d'anéantir deux villes voisines, *Fretta* (entre Rognonas et Grave-son) et *Ernaginum* (aujourd'hui Saint-Gabriel).

Depuis son rétablissement, au penchant du coteau, à 2 kilomètres environ du Rhône et de la Durance, jusqu'au 12<sup>e</sup> siècle, il est appelé *Barbentane*, de *Barbari tenentes*, les *Barbares l'occupant*, à cause de ceux auxquels *Bellinto* dut sa ruine, et *Berben-*

*tane*, ensuite, jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle.

Au bas de *Barbentane*, il existait anciennement une paroisse sous le vocable de *Saint-Etienne*. La première était au quartier *St-Jean*. *Saint-Etienne* serait la seconde.

Celle-ci n'est-elle pas nommée dans un cartulaire de l'Abbaye de *St-André-de-Villeneuve* renfermant le testament d'un évêque d'Avignon vers la fin du 10<sup>e</sup> siècle (982): « *Moi, Varnerius, évêque d'Avignon, je donne aux moines qui sont dans le monastère de Saint-André et de Saint-Martin que nous savons tous être situé sur notre diocèse, au mont Andeon et au-dessus du fleuve du Rhône, les églises au-delà de la rivière de la Durance dans le territoire de Fretta, auprès du mont Gausier, de Sainte-Marie et de Saint-Etienne, de St-Jean...* »

Cette église paroissiale *Saint-Etienne* est celle sur les ruines de laquelle s'éleva plus tard le monastère des Pères Observantins de l'Ordre de *St-François*. La chapelle de ce couvent fut restaurée en 1731.

L'église paroissiale actuelle, la 3<sup>e</sup> par conséquent, fut commencée vers le milieu du 12<sup>e</sup> siècle.

cle et mise sous le vocable de la Bienheureuse Marie. Les deux travées inférieures à plein cintre de la grande nef constituent sans doute la construction de cette époque et l'origine du monument. Au 14<sup>e</sup> siècle furent édifiés les deux travées supérieures, toujours de la grande nef, et le chœur. Un document authentique sur parchemin, intitulé : *Augmentatio Ecclesie Barbentanae*, daté du 4 avril 1324 et passé au nom du pape Jean XXII, occupant l'évêché d'Avignon, en fournit la preuve.

Il fut arrêté qu'on l'augmenterait jusqu'à la *rue droite, la carriero drecho*. Les nobles et autres principaux habitants du lieu convinrent avec Maître Béranger Bremond que ce dernier se chargerait de l'œuvre. Celui-ci s'obligea d'y construire quatre arceaux homogones, etc., avec un œil-de-bœuf, au haut du chœur, sur l'arceau même, etc..., Jean Barberin fut l'architecte.

A la fin du 14<sup>e</sup> siècle, la chapelle Sainte-Croix fut bâtie par Jean Anquerii de Barbentane. On y descend par 3 degrés; c'était le niveau primitif de toute l'église.

Au commencement du 15<sup>e</sup> siècle, le 21 novembre 1407, sous le pontificat du pape Benoît XIII, elle fut consacrée *avec l'église elle-même*, par Mgr Solsanne, évêque de Teanum. (Voir l'Echo de Barbentane, n° d'août 1906).

En 1467 et le 22 août, fondation de la chapellenie de Mondragon sous le titre de St-Jean-Baptiste. Cette chapelle a eu longtemps une grande porte d'entrée fermée par une grille, un bénitier à côté et un autel au milieu où l'un des prêtres agrégés célébrait les Saints Mystères.

A la fin du 15<sup>e</sup>, le 19 février 1484, furent commencés le clocher, avec sa flèche démolie, hélas! par le marteau de la Révolution, qui atteignait la hauteur de 17 mètres, et l'ancienne sacristie au dessus de la chapelle de la Croix (acte même, délivré par Guillaume Moria, notaire d'Avignon). Parmi les règlements de cette époque, il en est un qui défend aux carriers d'aller extraire des pierres aux carrières communales destinées à fournir les matériaux nécessaires à ladite construction.

Au milieu du 16<sup>e</sup> siècle, sur l'emplacement, d'après la tradition, d'un verger d'oliviers, s'est élevée la partie de la nef latérale ancienne qui constituait jadis la chapelle Saint-Joseph. On lit sur la porte d'entrée (aujourd'hui bouchée), donnant sur la rue du nord, le millésime 1561.

Vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, en 1846, cette vieille chapelle St-Joseph fut unie à la chapelle de la Sainte Vierge, par la démolition du mur de séparation.

Le 1<sup>er</sup> juin 1865, un nouveau curé, M. Fouquou, inaugurerait son ministère à Barbentane. Il entreprenait sans tarder l'œuvre de l'agrandissement de l'église, et la nef nouvelle qui devient, à ce jour, la nef du Sacré-Cœur et de Saint-Joseph, était achevée en juillet 1868. L'architecte fut M. Carmagnolle, de Marseille, et les constructeurs, les frères Chabanier, de Châteaurenard.

En ce moment, on forma un projet de vitraux. Les dessins sont signés: H. Guilbert d'Anelle, *invenit et delinivit*, Avignon, juin 1868.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1875, l'architecte Carmagnolle soumettait un

nouveau plan et un devis s'élevant à la somme de 84.000 fr., pour la reconstruction de l'ancienne nef latérale, de la façade et du clocher, mais de longtemps sans doute, surtout par les temps de persécution que nous traversons, ce magnifique plan ne pourra être exécuté.

Telle qu'elle est toutefois, elle constitue, malgré la lourde tribune qui en écrase l'entrée, un édifice d'une majesté imposante. Elle présente une voûte et un sanctuaire élancés. Le Christ apporté du couvent qui avait pour patron St Etienne, 1<sup>er</sup> martyr, orne le fond du sanctuaire.

La gloire du maître-autel, quoique simple, forme un ensemble admirable de goût, d'élégance, de hardiesse et de légèreté. Elle consiste en quatre jolies colonnettes de marbre blanc, surmontées de quatre branches aussi de marbre et festonnées, repliées sur une corniche en demi-cercle.

La gloire primitive a orné, jusqu'à la construction de la nouvelle nef, l'ancien autel de Saint-Eloi.

Quelques tableaux la décorent. Au fond du sanctuaire: le Baptême de Notre-Seigneur, l'Adoration des Rois, Sainte Ursule et ses compagnes. Dans la grande nef, l'Annonciation, et, au dessus de l'escalier de la chaire, une toile de valeur: Jésus enfant sur les genoux de la Sainte Vierge jouant avec Saint Jean-Baptiste. Sur l'autel de St Roch; Sainte Catherine et Saint Roch. En face, une Assomption avec Saint Roch au dessous.

Notre église est dédiée à Notre-Dame-des-Grâces et sous le patronage de Saint Jean-Baptiste.

Dieu veuille que la liberté nous

soit laissée de continuer à venir prier dans notre antique église, l'église des aïeux, des plus suaves fêtes, celles de l'âme, des grandes solennités, l'église du baptême et de la première communion, le palais du peuple, le temple de Dieu, le vestibule du ciel!



### BAPTÊMES

13 février. Mascle Paul Louis.  
quartier S. Joseph

*Parrain* : Meyer Louis.

*Marraine* : Maselle Anna.

16 février. BERNARD Marie-Monique.  
Ramière.

*Parrain* : Etienne Colombier.

*Marraine* : Gautier Monique.

9 mars. SAUVANT Jean-Baptistin.  
Bassette.

*Parrain* : Jean Sauvant Gr. P. pater.

*Marraine* : Marie Chabert Grand  
mère paternelle.

### MARIAGES

Néant.



### SÉPULTURES

Février

15. GAUTIER Marguerite, quartier Réchaussier épouse Raoussset 70 ans.

17. MICHEL Rose « la Glacière » épouse Fontaine Nicolas. 50 ans.

18 PEYRIC Alfred, serrurier, Berterigues. 47 ans.

19. LUNAIN Joseph, époux Daudet, au Planet 81 ans.

22 GROS Marie Jeanne, quartier de la Gare. 9 mois.



## POURQUOI LE PAPE...

(Suite et fin)

En faisant sa fameuse loi de Séparation, M. Briand avait pensé à tout, excepté à cette grave difficulté: que le Pape ni les catholiques ne l'accepteraient pas!

En face de ce Bloc nouveau qui se dressait soudain devant sa loi, il abandonne très vite son idée d'associations culturelles, déclarées pourtant *nécessaires et intangibles*, et essaye d'ouvrir habilement une porte pour faire passer sa loi déjà bien malade.

Par une circulaire, il consent à ce qu'on puisse continuer le culte catholique *sans associations*, et offre aux catholiques de les couvrir sous **la loi de 1881** sur les réunions publiques. Or, cette loi demandait une *déclaration* pour chaque réunion à l'église. M. Briand, prévoyant là une grosse difficulté pour les catholiques, pousse l'amabilité jusqu'à gratter, de sa propre volonté, cet article de la loi de 1881, et décide qu'une **seule déclaration** au premier janvier servirait pour toute l'année!...

Et le Pape a encore refusé!... Certains catholiques se sont demandé pourquoi?... Voici:

Parce que le truc de M. Briand était... *un piège!*...

a) La circulaire Briand n'est pas une loi, mais seulement une circulaire. Jamais une circulaire n'a été une garantie, excepté pour ceux qui ne savent pas quelle différence il y a entre une circulaire et une loi.

b) La circulaire Briand était *illégale*, car elle violait la loi de 1881. Personne, en France, ne peut faire de loi en dehors de la Chambre et du Sénat. Une loi adoptée par le Parlement ne peut être modifiée que par le Parlement.

c) M. Briand n'est pas éternel!... Combes peut venir après lui, comme il est venu jadis après Waldeck-Rousseau au sujet des Congrégations. Or, un ministre nouveau peut — c'est l'expérience de tous les jours — abolir une circulaire de son prédécesseur par une nouvelle circulaire.

d) La loi de 1881 régit les « conférences politiques » et les « réunions électorales ». Nous ne voulons à aucun prix que l'on confonde nos réunions de prières avec les réunions électorales...

\*  
\* \*

Alors, M. Briand ouvre une autre porte:

« Vous ne voulez pas de la déclaration?... je supprime encore la déclaration et vous pourrez continuer le culte avec la loi de 1901. Le seul fait d'entrer plusieurs ensemble à l'église vous mettra dans la légalité sous le titre d'association non déclarée...

« Ma circulaire ne vous paraît pas une garantie suffisante? Voilà une loi, la loi de janvier 1907, qui consigne par le vote du Parlement mon nouveau cadeau... »

Et le Pape ayant encore refusé, certains catholiques — toujours les mêmes, bien entendu — se sont quasi fâchés!...

— Pourquoi le Pape refuse-t-il cette preuve de la bonne et droite volonté de M. Briand?...

Parce que c'était encore un piège!...

C'était l'*anarchie religieuse*. D'après cette loi « libérale », M. Briand se déchargeait habilement sur les maires de la responsabilité de la fin de la bataille. Le maire s'arrangerait avec le curé! Alors, le maire de Grury écrit à son curé pour l'obliger à ne pas tant faire de catéchisme... Un autre fixe la date de la première communion, un autre chasse le curé et met la clef de l'église dans sa poche... Quantité de maires se sont empressés, en un mot, de prouver que le Pape avait eu raison de refuser cette chinoiserie.

\*  
\* \*

Bref! concluons: Tout le prétendu libéralisme du ministre Briand consistait, notre mort étant décidée, à nous permettre de choisir entre la guillotine, l'électrocution ou la fusillade. Le Pape a vu clair sur toute la ligne. Il a sauvé l'Eglise de France du schisme et de la servitude honteuse.

Certains larmoyants ne tarissent pas de compassion pour les petits curés de campagne, que le Pape a ainsi réduits à la misère. Ecoutez-les, ces curés de campagne: L'un d'eux était l'autre jour aux pieds du Saint-Père:

— Très Saint-Père, vous nous avez mis sur la paille.

— Eh bien, mon fils?

— Eh bien, nous vous en remercions... Car si vous aviez hésité à nous mettre sur la paille, les autres nous auraient mis sur le fumier!

## Le Denier

### du Clergé

Voyons! Il en faut bien causer un peu, car beaucoup, hélas! n'y comprennent encore pas grand'chose.

Evidemment, c'est une erreur d'aujourd'hui qui a créé cette lamentable nécessité du temps!...

On a dit: « Que ceux qui veulent des curés les paient! »

Non! répondait la raison. Sur-tout en France, où l'immense majorité des citoyens est catholique, la religion catholique est un **besoin social**, au moins au même titre qu'un tas d'autres choses.

Si on avait raison de dire: que ceux qui veulent des curés les paient!... il faudrait dire aussi: que ceux qui veulent des théâtres les paient... que ceux qui veulent des écoles laïques les paient... que ceux qui usent des musées les paient... que ceux qui usent des soldats les paient... que ceux qui se servent de la route de Lyon à Bordeaux la paient..., etc., etc...

Toutes ces choses-là sont des *besoins sociaux*. Si ceux-là seuls qui en usent les payaient, ou bien il faudrait les payer trop cher, ou bien elles deviendraient impossibles... C'est pourquoi elles sont inscrites au budget de la nation et tout le monde participe à la dépense pour que ceux qui s'en servent puissent s'en servir.

Il est incontestable que ceux qui se servent de la religion catholique en France sont plus nombreux que ceux qui se servent des théâtres, des écoles laïques, des soldats et de la route de Bor-



## L'appel à Minima DEVANT LA COUR D'AIX

Nos condamnés ou acquittés par le tribunal de Tarascon, comparaissaient, le jeudi, 7 mars, devant la 4<sup>e</sup> chambre, celle des appels correctionnels, à Aix, présidée par M. Boyer; avocat général, Arrighi; conseillers, Audibert, Sauzè, Marcaggi, Valabrègue, Massé, Léautaud. Ils étaient défendus par Me Jacquier, du barreau de Lyon. L'audience s'ouvre à une heure et demie. L'éminent défenseur prend la parole à 5 heures 10 pour ne terminer qu'à 7 heures. Il s'étonne que l'affaire soit renouvelée. Le premier jugement était un succès pour le ministère public... et puis, un était mort (Joseph Robert). Cet homme n'avait pu se contenir; il avait été si profondément affecté, troublé, émotionné, la température rigoureuse l'avait saisi... de tout cela sa mort a été faite. Celui-là est allé porter son appel devant le Juge qui ne se trompe pas et qu'on ne trompe point! En accompagnant leur ami à sa dernière demeure, les condamnés avaient dit: C'est bien; sur sa tombe faisons le silence et la paix. L'odieuse politique ne l'a pas voulu... mais le grand avocat caractérise, ausculte les faits, leur restitue leur véritable physionomie et leur véritable portée.

Non, la journée du 14 n'est pas une journée politique. Une foule a chanté, a crié, s'est agitée plus qu'il ne convenait, elle ne chantait pas la *Vendéenne*, mais *Provençauou e catouli*... c'est une manifestation catholique. Voilà l'explication la plus simple et la plus

vraie. Faisons la psychologie de cette journée pour voir sa gravité morale.

C'est le 14 décembre. Depuis le 11, la loi de séparation devient exécutoire, les biens de l'église vont «changer de maîtres», je me sers d'un euphémisme! l'église restera-t-elle ouverte? le presbytère n'est-il pas menacé? Les délits de messe sont partout poursuivis. On est à 10 jours de la fête de Noël. La messe de minuit si pleine de poésie sera-t-elle conservée?... La vieille chanson qui berçait nos aïeux, sera-t-elle respectée? Quelques jours auparavant, l'inventaire apparut comme une menace... L'école libre est l'objet d'une instruction nouvelle. On ne se gêne pas au café Chambereau pour affirmer que les poursuites reprendront.

Le commissaire vient notifier le séquestre... On s'émeut, comment ne se serait-on pas ému? Les premiers avertis sonnent le tocsin et on accourt de la campagne... Eh bien, quoi? Qu'y a-t-il de plus naturel? Le commissaire écrit; qu'est-ce qu'il écrit? Il rédige un acte de dépossession, c'est la confiscation. Faut-il plus que cela pour agiter la foule? On arrive au café Chambereau: rassemblement, foule, cohue, menaces, cris, outrages: logique des foules... c'est ce qui amène les scènes du soir...

Je ne nie rien, je n'approuve rien, je dis comment cette foule s'est créée, pourquoi elle s'est créée? Que le magistrat écoute sa conscience, il ne verra ici que le sentiment le plus respectable de la foi secouant un peuple. Est-ce de la violence? non. C'est de l'exaltation abusive qui procède d'une cause morale, l'affirmation

d'une foi! La loi doit-elle être toujours obéie? Discours d'avant-hier; si la loi a droit au respect c'est dans la mesure où elle est d'accord avec la justice. Les martyrs n'ont été que de grands désobéissants.

La journée du 14 où l'on voit passer des lueurs d'incendie et des craintes de sang répandu est faite d'incertitude et d'anarchie de la loi. Si tous les faits ne se justifient pas, tout cela s'explique et, dans une large mesure, s'excuse.

M. l'avocat général a parlé du respect de la rue. Les causes justes perdent aux bruyantes manifestations de la rue, oui, le philosophe dit cela, mais que de fortunes politiques n'ont pas eu d'autre berceau.

Vous dites: Qu'est-ce qui aurait pu arriver? Je suis de votre avis; il aurait pu arriver tant de choses! mais voyons l'inventaire du champ de bataille...

Ensuite les charges de chacun des accusés sont prises une à une, et, par une argumentation lumineuse et forte, réduites à néant. Vous dites, s'écrie Me Jacquier, les témoins à décharge sont intéressés. Est-ce que je dis que vos témoins le sont?... et ils demandent cinq mille francs de dommages-intérêts?...

En terminant, l'éminent défenseur demande à la Cour de reporter un peu sur les accusés de la bienveillance qu'elle lui a accordée à lui-même.

Le prononcé du jugement est renvoyé à huitaine.

Le soir de ce jour, à 7 heures et demie, grand banquet réunissant à l'Hôtel de France, sous la présidence de Me Jacquier, 66 convives: les Barbentanais et

quelques notables catholiques d'Aix.

Mgr l'Archevêque est représenté par M. le vicaire général Van Gaver. Des toasts sont portés par M. le vicaire général, M. Latil, président de l'Action religieuse, organisateur de la généreuse et touchante hospitalité accordée aux Barbentanais par les Aixois, Me Jacquier lui-même qui parle à deux reprises différentes et dont le verbe enflammé transporte d'enthousiasme ceux qui ne peuvent se lasser de l'entendre, M. de Bonnacorse, aussi bon avocat que délicieux félibre. M. le curé à qui M. le Comte Terray impose ce service commandé, M. le Comte qui dit son admiration pour le geste de ses administrés et remercie tour à tour les avocats de cette cause qui a tant de retentissement, enfin par Me Bergasse et par Me Drujon, défenseurs de la 1<sup>re</sup> instance.

Tout cela souligné d'applaudissements frénétiques.

Le vendredi 8, à 8 heures, nouvelle réunion dans le sanctuaire si cher aux aixois de Notre-Dame de la Seds. La messe y était célébrée par M. le curé, et M. le chanoine Marbot y prenait la parole pour faire l'historique du vénéré sanctuaire et féliciter Barbentane. On chanta et l'on pria avec ferveur.

Malgré la haine satanique s'acharnant contre les champions de la cause sacrée, Dieu a toujours le dernier mot, et il l'aura éternellement!

---

Mettre assez de ciel dans sa vie pour retrouver sa vie dans le ciel...